



SECRETARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA MER

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Générale des affaires
maritimes, de la pêche et de
l'aquaculture

Service des affaires maritimes
en Nouvelle-Calédonie

Nos réf. : CS23-SAMNC- 207CB

Nouméa, le 28 décembre 2023

Note

à

Mesdames, Messieurs les directeurs de
bateaux écoles ;
Mesdames, Messieurs, candidats à une
session d'examens au permis plaisance

Objet : Calendrier prévisionnel 2024 visant l'organisation des sessions d'examens du
permis côtier et son extension hauturière

	permis côtier	date limite réception inscription et dossiers	nombre de places	permis hauturier	date limite réception inscription et dossier	nombre de places
janvier	26/01/2024	15/01/2024	12			
février	23/02/2024	02/02/2024	12	21/02/2024	02/02/2024	6
mars	29/03/2024	08/03/2024	12			
avril	26/04/2024	05/04/2024	12			
mai	31/05/2024	10/05/2024	12	22/05/2024	03/05/2024	6
juin	28/06/2024	07/06/2024	12			
juillet	26/07/2024	05/07/2024	12			
août	30/08/2024	09/08/2024	12	21/08/2024	02/08/2024	6
septembre	27/09/2024	06/09/2024	12			
octobre	25/10/2024	04/10/2024	12			
novembre	22/11/2024	04/11/2024	12	20/11/2024	04/11/24	6
décembre	13/12/2024	29/11/2024	12			

S'agissant des formations et inscriptions à une session d'examens du permis mer côtier, les candidats sont priés de s'adresser à leur bateau-école.

Les candidats libres(*) doivent constituer un dossier d'inscription et le déposer auprès de nos services. Ils devront **préalablement** s'assurer de la conformité du navire avec lequel ils se présenteront à l'épreuve pratique. Pour vérifier la conformité du navire, ils devront se rapprocher de l'inspecteur chargé de cette vérification, joignable à l'adresse suivante : silivelio.famoetau@gouv.nc.

Le bateau-école adresse par courriel à dam.nc@gouv.nc en version (.pdf) avant la date limite d'inscription à la session :

- la liste des candidats à inscrire, et
- pour chaque candidat, le dossier d'inscription complet.

Nous rappelons la nécessité de transmettre des dossiers d'inscription complets et conformes. A défaut, la demande d'inscription à la session d'examen ne pourra pas être traitée.

Pour toute information complémentaire, veuillez consulter notre site internet : <https://dam.gouv.nc/> ou nous contacter par mail : dam.nc@gouv.nc.